


1^{er}

Groupe français
indépendant de
services RH

5^e

Réseau
européen

17

Pays dans
le monde

750

Agences et
bureaux de
recrutement

4 200

Collaborateurs



« L'intérim est un formidable vecteur d'insertion » Synergie signe son 1 000^e CDI "1 jeune 1 solution"

Premier groupe français indépendant et 5^e réseau européen de services RH (intérim, recrutement, formation, conseil, inclusion et diversité), Synergie a signé jeudi 20 janvier 2022 à 11h00, au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en présence de Mme Sarah El Hairy, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, son millièm^e CDI intérimaire dédié aux jeunes de moins de 26 ans.

À l'été 2020, le groupe Synergie s'était engagé à offrir un CDI intérimaire à 1 000 personnes de moins de 26 ans, dans le cadre du plan "1 jeune 1 solution", initié par les pouvoirs publics en soutien aux nouveaux entrants sur le marché du travail, particulièrement pénalisés par les confinements et la pandémie.

L'entreprise a tenu sa promesse, et même mieux puisque c'est au final 1 055 CDI qui ont été signés au 31 Décembre 2021.

Il est à noter que Synergie n'aura sollicité les aides au recrutement prévues par le plan gouvernemental que pour un quart seulement des CDI signés.

« Au lancement de "1 jeune 1 solution", la conjoncture était pour le moins incertaine, l'intérim à l'arrêt, et le recrutement de 1 000 jeunes pouvait sembler un objectif très ambitieux. Nous sommes d'autant plus fiers d'avoir relevé le défi, grâce à la mobilisation exceptionnelle de nos clients, de notre réseau d'agences et de conseillers sur tout le territoire. L'intérim est un formidable vecteur d'insertion, un terrain d'innovation sociale et un tremplin vers l'emploi durable, qui bénéficie chaque année à des centaines de milliers de personnes, à commencer par les plus fragilisées », souligne Victorien Vaney, président du directoire du Groupe Synergie.

Le CDI intérimaire associe la souplesse de l'intérim et la protection du CDI. Il apporte aux bénéficiaires toutes les garanties d'un CDI, avec une continuité de rémunération entre deux missions, et facilite leur accès au crédit bancaire comme au logement.

Aux entreprises, le CDI offre la flexibilité d'un contrat d'intérim, dont la durée peut être étendue jusqu'à 36 mois - contre 18 en format classique.

Enfin il permet aux agences de fidéliser leurs talents et de leur proposer encore plus de formations.

Signe de son efficacité sociale : selon l'Observatoire de l'intérim et du recrutement, 63 % des interruptions de CDI sont motivées par la signature d'un nouveau CDI, dans l'entreprise utilisatrice (52 % des cas) ou dans une autre entreprise (11 %).

79 % des intérimaires satisfaits de leur CDI

« Nos clients ont parfaitement compris l'intérêt du CDI, qui leur permet notamment d'investir dans le développement professionnel d'un collaborateur intérimaire, avant de le recruter en CDI si tout se passe bien. Un cercle vertueux renforcé par le dispositif public "1 jeune 1 solution", qui a donné à 1 000 jeunes de solides perspectives professionnelles sur des métiers en tension », analyse François Pinte, secrétaire général et directeur conformité du Groupe Synergie.

Au total, le Groupe emploie aujourd'hui plus de 3 000 personnes en CDI, soit 10 % de ses effectifs intérimaires, avec l'objectif de dépasser les 15 % en 2022.

Pour illustrer concrètement le fonctionnement du CDI et les effets de "1 jeune 1 solution", cinq jeunes actifs viendront témoigner, jeudi 20 janvier, au Ministère de la Jeunesse et de l'Engagement, de leur expérience professionnelle.

www.synergie.fr

RELATIONS PRESSE

Isabelle Bigot

Agence Calliopé

Tél. +33(0)6 16 06 91 23

isabelle@calliope-event.com



SYNERGIE

1^{er}

Groupe français
indépendant de
services RH

5^e

Réseau
européen

17

Pays dans
le monde

750

Agences et
bureaux de
recrutement

4 200

Collaborateurs



www.synergie.fr

RELATIONS PRESSE

Isabelle Bigot

Agence Calliopé

Tél. +33(0)6 16 06 91 23

isabelle@calliope-event.com

Parmi eux, Julie Polard, 22 ans, détentrice d'un CAP de boulangerie pâtisserie, a rencontré en septembre 2020, à une session de recrutement, une conseillère de l'agence Synergie Proxi de Chambly (Oise). Elle a d'abord effectué des missions d'agent de production, en intérim, chez Labeyrie, n°1 français du foie gras et du saumon fumé. En juin 2021, elle a signé un CDI, poursuivant son travail chez Labeyrie. Elle suit actuellement une formation pour devenir chef de ligne de production. « Après avoir cherché ma voie dans différents métiers, j'ai trouvé une stabilité qui donne corps à beaucoup de projets, personnels et professionnels », explique la jeune femme.

Kader Diomande, 18 ans, a perdu son poste d'apprenti-cuisinier, en 2020, quand le restaurant qui l'employait a dû fermer pour cause de confinement. Il a frappé à la porte de la Mission locale de Melun, qui l'a orienté vers une session de recrutement organisée par l'agence locale de Synergie. Entre mai et septembre 2021, il a accompli des missions d'intérim, comme préparateur de commandes, chez un grand logisticien. Le 25 octobre 2021, à 18 ans, il a signé un CDI avec Synergie. « Je compte passer mon CACES et continuer mon chemin dans la filière logistique, où j'ai acquis des compétences et une reconnaissance. C'est très agréable, après un parcours accidenté, de pouvoir enfin se projeter », indique Kader Diomande.

Autant d'expériences confirmées par l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement (OIR), dans une récente étude : 79 % des intérimaires se déclarent satisfaits de leur CDI. Ils citent en majorité 5 raisons : la stabilité des revenus (pour 27% des sondés), la dimension psychologique ou sociale d'un passage en CDI (25 % des sondés), la facilitation des projets personnels (24 %), le fait de ne plus avoir à chercher en permanence des missions (22 %), enfin la possibilité de rester plus longtemps dans l'entreprise qui les employait en intérim classique (21 %).

En pointe sur les CDI, Synergie montre une nouvelle fois sa capacité à construire, avec ses partenaires, des solutions pour l'emploi modernes et performantes, dans une démarche d'innovation sociale qui dure depuis plus de 50 ans.

1 jeune 1 solution : signature du 1000^e CDI Synergie

 **Jeudi 20 janvier 2022 – 11h00**

En présence de :

Mme Sarah El Hairy, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Mr Victorien Vaney, président du directoire du Groupe Synergie

Mr François Pinte, secrétaire général et directeur conformité du Groupe Synergie.



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Hôtel de Rochechouart

110 rue de Grenelle - 75007 Paris

Un impact positif

Selon la dernière enquête de l'Observatoire de l'intérim et du recrutement (OIR), 79 % des intérimaires estiment que le CDI s'est avéré bénéfique à leur vie personnelle, en particulier pour :

- Être plus serein (48 % des sondés)
- Disposer de revenus réguliers (47 %)
- Accéder au crédit bancaire (41 %)
- Accéder au logement (33 %)
- Organiser ses vacances plus facilement (27 %)

Le CDI intérimaire en bref

- Durée maximale de 36 mois, contre 18 mois pour un contrat d'intérim classique.
- Garanties et avantages d'un CDI (formation, congés payés, couverture sociale).
- Maintien d'une rémunération au moins égale au SMIC (majoré de 15 % pour les agents de maîtrise et de 25 % pour les cadres) entre deux missions.
- Instrument de flexibilité et de fidélisation pour les entreprises, de sécurisation du parcours professionnel pour les intérimaires.